



COMMUNIQUÉ

Christiane TAUBIRA, députée de Guyane, est intervenue jeudi 9 octobre dans la discussion générale sur le projet de loi relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement

VICHY - M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira.

Mme Christiane Taubira. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, chers collègues, j'avais prévu de consacrer la moitié de mon intervention à des sujets d'ordre général, tels que les déchets nucléaires, déclarés hors la loi – en tout cas hors la vôtre –, leur neutralisation ; leur enfouissement ; le financement de la recherche par les bénéficiaires de la filière ; la performance verte de certains moyens de transports ; les fausses alternatives énergétiques – pourquoi se priver d'un peu d'ironie ? – les audaces impressionnantes que sont l'exemplarité de l'État et même le contenu environnemental des messages publicitaires.

Mais, après avoir entendu hier le ministre d'État répondre à Serge Letchimy et avoir écouté Alain Gest, je me suis dit qu'il valait mieux prendre le temps de lever les malentendus et de préciser que les outre-mer ne sont ni des vitrines, ni même des terres de grande sympathie. Ce sont en fait des territoires peuplés, avec des histoires et des identités. Dans les propos tenus hier par Serge Letchimy, il n'y avait pas de demande affective, il y avait une exigence politique.

De ce point de vue, comment ne pas s'étonner de voir reléguer à l'article 49 quelques dispositions spécifiques aux outre-mer et surtout de voir expulser, par principe, vers cet article 49 tout amendement relatif à l'outre-mer, alors que c'est principalement armée des atouts des outre-mer que la France se présente dans les rencontres internationales et, mieux, qu'elle y affirme à la fois le bien-fondé de ses points de vue et de ses exigences ?

Ce fut le cas à Rio en 1992, où la seule avance française a été la promesse de création d'un grand parc naturel en Guyane. Lors de la convention de Washington déjà, elle avait présenté à la protection de nombreuses espèces tropicales et équatoriales. Pour la convention de Ramsar sur les zones humides, la Guyane occupe une place de choix. À Kyoto, la France a déclaré 15,5 millions d'hectares de forêts pour son territoire hexagonal, auxquels elle a ajouté 8 millions d'hectares venant des outre-mer, dont 7,5 de la seule Guyane, ce qui propulse notre pays, grâce à cet appor amazonien à la quatrième place en Europe, après la Suède, la Finlande, l'Espagne – des pays qui n'ont pas de bonus tropical.

- 1 / 4 -

GÉRARD CHARASSE, DÉPUTÉ DE L'ALLIER

PERMANENCE EN RÉGION : 72, RUE DE PARIS - 03200 VICHY - TÉLÉPHONE : 04.70.97.14.50 - TÉLÉCOPIE : 04.70.97.00.26
ASSEMBLÉE NATIONALE : 126, RUE DE L'UNIVERSITÉ - 75335 PARIS CEDEX 07 SP - TÉLÉPHONE : 01.40.63.71.44 - TÉLÉCOPIE : 01.40.63.97.93
SITES INTERNET : [HTTP://WWW.CHARASSE.NET](http://www.charasse.net) & [HTTP://WWW.ASSEMBLEE-NATIONALE.FR](http://www.assemblee-nationale.fr) - EMAIL : CPOMMERAY@WANADOO.FR

À Kyoto toujours, conformément au paragraphe 1 de l'article 5, la France s'est engagée à présenter un inventaire annuel sur ses émissions de gaz à effet de serre. Cet inventaire a été élaboré par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique. Il est calculé à partir de six secteurs émetteurs, dont sont soustraits les prairies et les forêts qui séquestrent du CO₂. En 2006, sur les 404 millions de tonnes de gaz déclarées par la France, elle a déduit 73 millions de tonnes de carbone capturées par cette forêt, dont 15 millions de tonnes – soit un plus de 20 % – par la seule forêt guyanaise.

Dans le domaine maritime, c'est la même chose. La France est classée deuxième puissance mondiale, juste après les États-Unis, selon le critère de la superficie. Mais, sur ces 11 millions de kilomètres carrés, 97,28 % sont apportés par les outre-mer, dont la moitié par la seule Polynésie. C'est à ce titre, en tout cas, que la France a autorité pour participer aux conférences internationales sur le droit de la mer et aux protocoles et conventions concernant la mer territoriale et la zone contiguë, la haute mer, le plateau continental, la pêche et les ressources biologiques, mais aussi bien entendu les massifs coralliens, les travaux de reconnaissance du fond des mers comme patrimoine commun de l'humanité ou ceux concernant le régime juridique du patrimoine culturel subaquatique. Bien évidemment, lorsque les technologies permettront l'exploitation industrielle des nodules poly- métalliques, ces anomalies géologiques se trouvant dans les mers chaudes, la France sera fondée à faire valoir ses points de vue et ses intérêts.

Autrement dit, parler de trame verte et bleue, c'est-à-dire de biodiversité terrestre et marine, en refoulant les outre-mer à la toute fin du texte révèle quand même une méthode singulière.

M. François Grosdidier. Les 48 premiers articles vous concernent !

Mme Christiane Taubira. Vous semblez être dérangé par cette concentration à l'article 49.

M. François Grosdidier. C'est faux ! Tout le reste du texte concerne aussi l'outre-mer !

Mme Christiane Taubira. Mais parce que l'intervention, hier, du ministre d'État était à la fois sincère, émouvante et argumentée, je suis sûre qu'il peut convenir qu'en la matière, les outre-mer auraient dû occuper une place centrale. C'est simplement une question de logique et de cohérence.

En tout état de cause, peut-être mon intervention montre-t-elle là son efficacité.

M. Eric Diard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. C'est de l'autosatisfaction !

Mme Christiane Taubira. Je n'ai aucun mérite à ce qui se passe : c'est simplement la réalité de la géographie.

M. François Grosdidier. L'outre-mer fait partie de la République !

Mme Christiane Taubira. Monsieur le président, j'espère que vous déduisez les interruptions de mon temps de parole.

M. le président. Nous n'écoutons que vous, madame Taubira !

Mme Christiane Taubira. Madame la secrétaire d'État, les résolutions de votre ministère ne seront efficaces que par rapport à l'action du Gouvernement.

Pour en revenir à la Guyane, n'en déplaise à mes chers collègues de l'UMP, lorsque la ministre de l'intérieur échoue – j'en suis désolée, c'est le cas – à assurer la sécurité des habitants dans le territoire du parc, à enrayer les trafics d'armes, d'alcools, de stupéfiants et de médicaments ; lorsque le ministre de la défense échoue – et c'est le cas – à pérenniser les résultats de quelques opérations efficaces contre l'orpaillage clandestin ; lorsque la ministre de la justice échoue – et c'est le cas – à dissuader les guarimberos de revenir sur les lieux de leurs crimes et se contente de constater que ceux qui détiennent les chantiers clandestins sont manifestement prévenus avant les opérations Anaconda et Harpie ; lorsque le ministre des affaires étrangères échoue – et c'est le cas – à convaincre le gouvernement fédéral brésilien de sa responsabilité sur ses ressortissants qui se livrent à des actes délinquants et criminels ; lorsque la ministre des finances échoue – et c'est le cas – à rétablir la traçabilité de l'or et la légalité des transactions internes et transfrontalières ; lorsque vous-même, dans ce ministère, vous ne parvenez pas à réduire la pression sur la faune exercée par ces milliers de personnes, à préserver les cours d'eau, à empêcher le biopiratage des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, alors, évidemment, ces principes énoncés dans le texte peuvent apparaître dérisoires.

M. le président. Je vous remercie de conclure !

Mme Christiane Taubira. Je vais le faire, monsieur le président, mais permettez-moi auparavant de saluer et de remercier le président Ollier qui, par esprit d'ouverture et de dialogue sans doute, a permis que, dans l'ambiance studieuse et cordiale de la commission, soit projeté un documentaire présentant le parc amazonien de Guyane, dont l'enjeu est colossal. Il mesure 3,4 millions d'hectares. À l'échelle de l'Amazonie, le Brésil a un parc de 4 millions, le Venezuela de 3,5 millions. Je remercie également le rapporteur, M. Jacob, d'avoir donné son accord.

Dans les outre-mer plus qu'ailleurs, la géographie – inventée, il faut le rappeler, par les philosophes grecs, qui avaient autant le souci des hommes que de la nature – peut servir autant aux besoins des peuples qu'aux intérêts des chefs. C'était la formule de Strabon. On voit l'intérêt des chefs, soucieux d'être vertueux aux yeux du monde. On voit moins les réponses apportées aux besoins des peuples.

Je remercie également M. François Brottes pour l'accompagnement des amendements. (Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.) ./.

Pièces jointes :
Diffusion :

13 octobre 2008 - 8:59 - Contact : Christophe Pommeray - t : 06.08.53.10.26

- 4 / 4 -

GÉRARD CHARASSE, DÉPUTÉ DE L'ALLIER

PERMANENCE EN RÉGION : 72, RUE DE PARIS - 03200 VICHY - TÉLÉPHONE : 04.70.97.14.50 - TÉLÉCOPIE : 04.70.97.00.26
ASSEMBLÉE NATIONALE : 126, RUE DE L'UNIVERSITÉ - 75335 PARIS CEDEX 07 SP - TÉLÉPHONE : 01.40.63.71.44 - TÉLÉCOPIE : 01.40.63.97.93
SITES INTERNET : [HTTP://WWW.CHARASSE.NET](http://www.charasse.net) & [HTTP://WWW.ASSEMBLEE-NATIONALE.FR](http://www.assemblee-nationale.fr) - EMAIL : CPOMMERAY@WANADOO.FR